

L'Eté sera chaud, L'été sera chaud !!!

L'été sera sous l'eau !

Pensez à prendre vos tubas et une bonne inspiration !!!

La sérénité ne sera pas de mise

Combien serons-nous dans les services ????? La question reste posée !!!



Droit aux Vacances pour tous !!!

OUI, mais toujours ... à quel Prix ?????

Malgré les nombreuses Alertes sur les **carences gravissimes en personnel** depuis des mois !!

L'anticipation n'est pas de mise pour le CHU !

La direction confirme que « **l'emploi est sous haute tension en psychiatrie** »

Oui c'est « **une priorité de santé publique !** »

Mais, mais, mais... Rien de plus sous le soleil !!!

Dans l'urgence difficile de recruter du personnel !!!

Par contre :

- Des mutations qui arriveraient après l'été ... un jour ... peut-être ???
- Des mensualités d'été qui arriveront autour du 16 juillet (à la sortie des écoles soignantes)
- Des mutations internes différées à septembre au mieux....
- Des candidatures externes toujours à l'étude
- Des appels en renfort de retraités
- Des arrêts maladie à remplacer ou pas ! (idem pour les dispos)
- De l'auto-remplacement (« = oui mais c'est « de l'entre-aide » ! »)
- Du HUBLO à Gogo



Arrêtons d'être corvéable à merci ! cela su

Exigeons de meilleures conditions de travail et des soins de qualité dignes de l'hôpital public !!!

Pour être entendus, il nous faut être nombreux,

solidaires dans un mouvement commun

(Infirmiers, ASHQ, Psycho, Techniciens ...)

Les difficultés des uns aujourd'hui, seront celles des autres demain !



Ca suffit !!!

TOUS ENSEMBLE, REAGISSONS !!!

Soyons nombreux à dire Non, Non, Non !!!

Venez nombreux exprimer votre colère au Comité Technique d'Etablissement
(Rappelez-vous du plan d'action de 2018 !)

RASSEMBLEMENT LE 28 MAI 2021

DEVANT L'IMMEUBLE DEURBROUCQ à 8H30

Pour respecter les gestes barrières le port du masque est recommandé

Pour Exiger plus de Moyens Humains

Vous pouvez prendre 3 heures mensuelles d'information syndicale comptabilisées comme temps de travail
(<https://cgt-chu-nantes.org/vos-questions/heure-d'information-syndicale>) **Vous ne perdrez pas d'argent**

Déposez une demande d'autorisation spéciale d'absence (ASA) auprès de votre encadrement 72 H avant,
au maximum le 25 mai